Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 108 (1972)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2

Montreux, le 21 janvier 1972

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

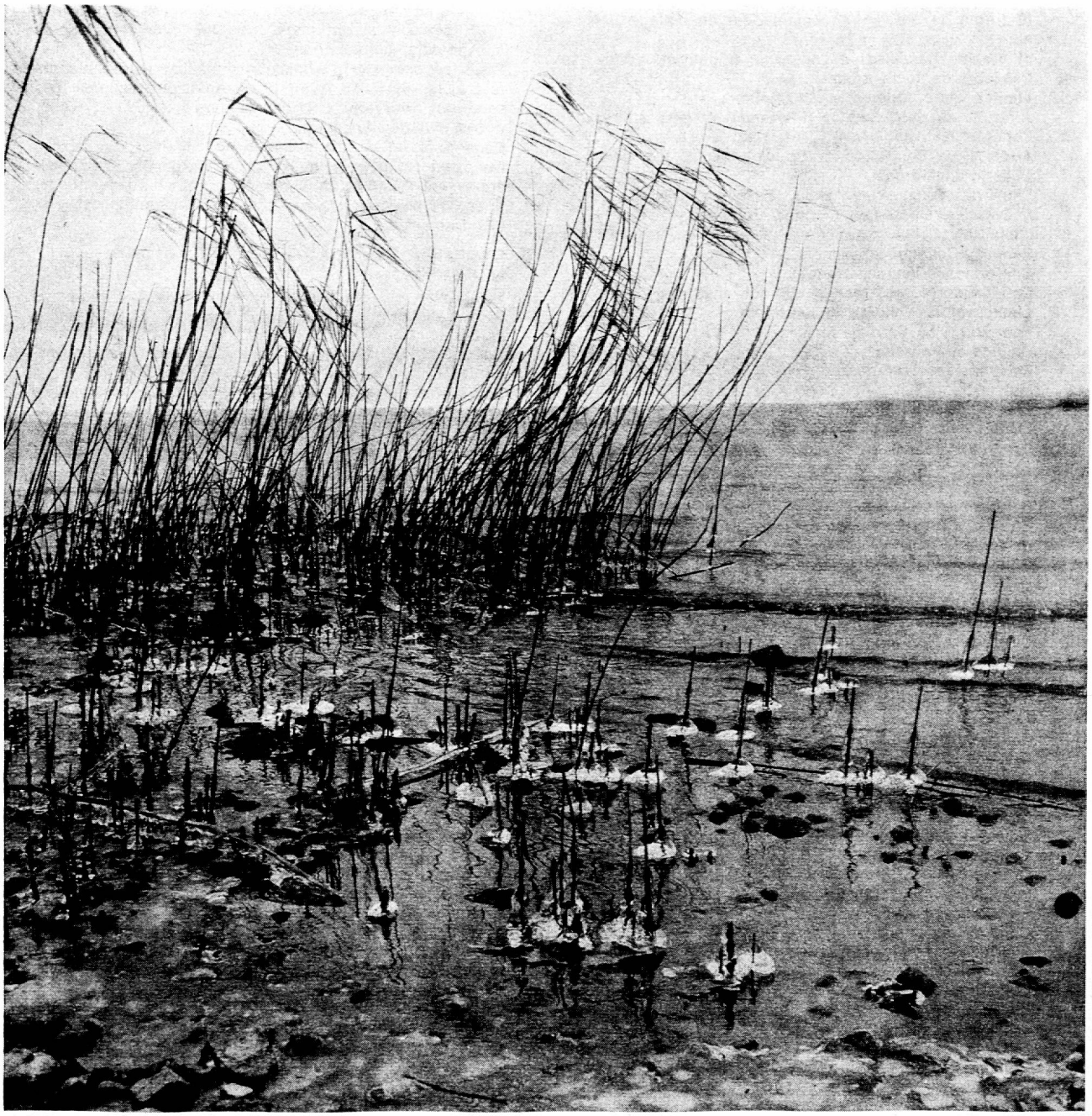

Photo Doris Vogt

Repos hivernal

Inscriptions et examens d'admission

dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Les zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
   St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) - Cully.
   Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
   a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
   b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
   c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
   Arrêt TL de Saint-Sulpice (Pierrettes) et plus à l'est :
   Collèges lausannois
   Arrêt TL de Saint-Sulpice (Boucle) et plus à l'ouest :
   Collège de Morges
   Entre ces deux arrêts : choix laissé aux parents
   Chavannes, Cossonay, Crissier, Ecublens :
   choix laissé aux parents
   Renens : Collèges lausannois
   Chavannes-le-Veyron, Grancy :
   Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
   Ferreyres - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
   Collège de Vallorbe
   Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
   Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
   Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon
   Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
   Collège d'Orbe
   Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
   Collège de Vallorbe
   Daillens :
   Collèges lausannois et éventuellement Collège d'Orbe
5. **Limites entre Echallens et Lausanne :**
   Cheseaux, Morrens :
   selon la règle : Collèges lausannois
   pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus : acceptation au Collège d'Echallens
   Cugy :
   Collèges lausannois
   Bretigny-sur-Morrens :
   Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
   Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
   Collège de Moudon
   Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
   choix laissé aux parents
   Les Cullayes, Montpreveyres :
   Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
   Chexbres et environs :
   Collège de Vevey
   Puidoux :
   choix laissé aux parents
   Cully, Epesses :
   Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude
du mardi 25 janvier au mercredi 9 février 1972
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 à 12 h. seulement). Téléphone : N° 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officiel indiqué sous lettre A ci-dessus.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu les **28 et 29 février 1972.** Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates du 16 au 18 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **28 et 29 février 1972.** Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES DU BELVÉDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1972 le certificat d'études secondaires d'un Collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1971 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 5 février 1972** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.

S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme de l'examen d'admission qui aura lieu du **6 au 10 mars 1972.**

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), du **15 janvier au 15 février 1972.** Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Pour l'admission en classe de deuxième année, les élèves de Montreux, Vevey et Yverdon s'inscrivent auprès des collèges de ces communes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1972 pour la classe de deuxième année : un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu les **17 et 18 avril 1972.**

Lausanne, le 15 décembre 1971.

Département de l'instruction publique et des cultes
Enseignement secondaire

ÉDITORIAL

Perspectives 1972

Ce titre résolument tourné vers l'avenir ne doit pas nous empêcher de jeter un bref regard sur l'activité SPR 1971, ne serait-ce que pour mieux démontrer la continuité de notre action. Si l'on excepte l'excellent travail accompli à CIRCE, les grands problèmes 1971 étaient d'ordre interne : un changement de bureau, la participation de plus en plus active de nos collègues fribourgeois et valaisans, l'information, la discussion et les décisions à propos du rapport fondamental de la commission « Structures ». Nous nous sommes donc dotés d'un instrument de travail à l'échelon romand dont la progression se poursuivra ces trois ou quatre prochaines années et qui nous permettra de faire face aux nombreux problèmes à venir.

Tentons maintenant de dégager les tâches essentielles auxquelles la SPR et ses sections cantonales devront accorder toute leur attention en 1972.

CIRCE I poursuit sa tâche et devrait, en ce qui concerne les programmes, pouvoir la mener à bien avant la fin de l'année. C'est dire que nous aurons encore à nous préoccuper de l'harmonisation romande et de définir une position commune dans des domaines tels que la grille-horaire.

CIRCE II va sous peu devenir une réalité. Son mandat concerne l'étude des programmes des années 5 et 6 de la scolarité obligatoire. Nous travaillerons cette fois-ci en étroite collaboration avec nos collègues secondaires qui, dans certains cantons, sont déjà concernés. Nous serons donc appelés à désigner nos représentants à la commission plénière, voire des experts dans les sous-commissions et à coordonner les diverses positions cantonales pour en faire une option romande.

L'ÉDUCATION PERMANENTE, sujet prioritaire de nos préoccupations, va prendre une acuité particulière en raison des travaux de la commission spécialisée qui vient de tenir ses premières séances. La mise en pratique des thèses du rapport SPR 1970 n'est pas chose aisée si l'on considère la diversité des formations cantonales de base et les difficultés à mettre sur pied, dans des législations différentes, les éléments transitoires et progressifs d'une véritable Education permanente. De plus l'adoption, à un rythme soutenu, des programmes romands impose des opérations de recyclage qui ne peuvent être considérées, selon le rapport chaux-de-fonnier, comme éléments de l'Education permanente. Reconnaissons aussi que l'Education permanente — élargie à l'ensemble de la population — est un phénomène social et politique (au premier sens du terme) dont l'application systématique et généralisée implique une refonte totale de notre système éducatif national. Certes, le mandat de la commission EP/SPR ne va pas aussi loin ; toutefois l'Education permanente des enseignants primaires dépend elle aussi de l'ensemble du système. En résumé, du pain sur la planche et une commission dont l'importance grandira encore dans les quelques mois à venir.

LA FÉDÉRATION ROMANDE des enseignants, telle que notre dernière assemblée des délégués en a admis le principe pour étude, est un autre sujet prioritaire de notre exécutif romand. Il est de moins en moins possible et efficace de travailler « horizontalement » et la création de CIRCE II ne fera que confirmer ce fait. Bien que la conférence romande des présidents d'associations groupant primaires et secondaires constitue une première étape importante vers cette fédération, elle sera tôt ou tard dépassée par l'ampleur de ses tâches de coordination. Il faut donc rechercher une solution structurelle ; mandat en sera donné à une nouvelle commission qui ne saurait tarder à se constituer.

LA FÉDÉRATION SUISSE des enseignants a fait également l'objet d'un vote de principe de notre législatif. Il pourrait s'agir en un premier temps de doter KOSLO de prérogatives plus étendues qu'actuellement et tenter ainsi d'en faire une véritable association faîtière suisse... Ce n'est toutefois pas en 1972 qu'une solution sera trouvée au niveau national.

FORMACO a connu en 1971 son premier élément concret de réalisation : l'achat du terrain pour l'édification du futur centre au Pâquier/FR. Les problèmes financiers subsistent et 1972 devrait permettre de les régler au moins en ce qui concerne le terrain.

LE CONGRÈS SPR va-t-il changer de formule ? Une enquête sera lancée sous peu auprès de tous nos membres par une commission récemment créée.

NOS RELATIONS INTERNATIONALES seront maintenues, voire développées. Nos collègues européens sont en pleine réorganisation et la SPR se doit d'y participer tant par la FIAI que par la CMOPE en ce qui concerne les problèmes mondiaux. Un nouveau venu, le SPIE (Syndicat professionnel international de l'enseignement) prend une importance grandissante sur le plan européen. La SPR ne va-t-elle pas devoir faire un choix ?

EN CONCLUSION on peut constater que si 1971 fut une année consacrée à l'établissement de bases structurelles et administratives d'une SPR renouvelée, 1972 permettra d'entreprendre bon nombre d'études prospectives, voire de nous engager dans la voie de réalisations que d'aucuns jugeront peut-être audacieuses mais qui toutes, en fait, doivent permettre une plus grande efficacité de notre association au service de l'enseignant primaire romand.

F. Bourquin.

Institution pour jeunes handicapés mentaux cherche en remplacement de la directrice actuelle, atteinte par la limite d'âge, un

DIRECTEUR

pour ses centres éducatifs situés à Lausanne et dans le canton.

Ce poste offre une activité variée dans un secteur en plein développement.

Le ou la candidat(e), au bénéfice d'une formation pédagogique ou jugée équivalente et de connaissances dans le domaine de la déficience mentale, sera responsable du développement et de la création de centres éducatifs et intéressé à la formation du personnel.

Lieu de travail : Lausanne, avec déplacements dans le canton.

Entrée en fonctions : automne 1972.

La description du poste est à disposition.

Les offres manuscrites avec curriculum vitae, références, prétentions de salaire et photographie, sont à adresser au président de la section vaudoise de l'Association suisse en faveur des arriérés, case postale 1984, 1002 Lausanne.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

TÉLÉSKIS DES SAVAGNIÈRES

Tél. (039) 41 21 80 / 41 16 12

(route Saint-Imier - Chasseral, service de cars depuis la gare de Saint-Imier)

Abonnements très avantageux pour écoles
Fr. 5.— par jour.

Débit : 2700 personnes à l'heure.

Pistes : 14 km. de pistes entretenues par ratrac, pour toutes catégories de skieurs.

Restaurant : à proximité des téléskis, arrangements pour écoles, tél. (039) 41 45 60.

Possibilité de patiner sur la patinoire artificielle de Saint-Imier.

comité central

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

CRÉATION D'UNE FONDATION SUISSE « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »

C'est en partant de l'idée que l'économie, en l'occurrence l'économie suisse, était fort incomprise car trop méconnue, que naquit l'idée de « JEUNESSE ET ÉCONOMIE ». Depuis 1959, sur mandat de la Société pour le développement de l'économie suisse, le CIPR avait conçu diverses actions visant à favoriser le dialogue entre l'économie et l'école, ou plutôt le corps enseignant. Outre diverses actions typiques, visites d'entreprises, articles de presse, réalisation de films ou d'émissions scolaires, l'idée était jusqu'alors surtout connue grâce au Séminaire pédagogique de Chexbres.

Depuis l'automne dernier, l'idée a essaimé de sorte qu'une fondation a vu le jour à l'échelle nationale. Cette société regroupe tous les partenaires sociaux habituels de l'économie suisse, Union suisse des arts et métiers, Associations patronales, Union syndicale suisse, Union suisse des paysans, Fédération de consommateurs, Cartel des sociétés de jeunesse et toutes les associations d'enseignants, dont tout naturellement la SPR. Notre ami José Jaecklé a été désigné comme représentant de la SPR au conseil de cette fondation dont il a d'ailleurs été élu vice-président. La présidence est assurée par le conseiller d'Etat zurichois Kunzli, chef du Département de l'économie publique de son canton.

Ainsi une nouvelle fois une idée romande conquiert le pays. Mais il y a plus, car il est rare d'obtenir en Suisse une quasi-unanimité pour une action qui touchant à l'économie, effleure tout de même le social et le politique.

Sur le plan du travail effectif, rien ne sera changé et la commission mise en place en collaboration entre le CIPR et la SPR continue comme par le passé à imaginer les moyens du dialogue école-économie, tant à Chexbres que par le biais des fiches d'information. Il va toutefois de soi que la création de la fondation « Jeunesse et Economie » procurera des moyens qui permettront d'étoffer la matière, voire de toucher au film et à la radio. Mais c'est surtout en Suisse alémanique que cette concertation nationale de tous les partenaires sociaux sera utile car là-bas tout ou presque est à créer. Le « Schweizerische Lehrerverein » nous précédera à cet égard en 1972 puisque le prochain séminaire « Jugend und Wirtschaft » aura lieu les 21 et 22 janvier déjà à Lenzbourg sur le thème de « L'homme, la société et l'économie ». Nous aurons l'occasion d'en reparler.

La commission.

NOTRE SÉLECTION

Dans la série Globerama (éditions Casterman) nous avons retenu pour vous « L'Homme dans le monde moderne ». Tous les sujets sociaux et économiques sont abordés de manière très synthétique dans cet ouvrage. Le langage est simple, le ton est direct et des dessins en couleur illustrent les démonstrations. Ce livre devrait à notre avis figurer dans toute bibliothèque de classe.

NOTRE ADRESSE : « Jeunesse et Economie »
Case postale 401
1211 Genève 26

Réd. — Partant de l'idée que l'économie est toujours plus présente dans notre environnement quotidien, nous avons accepté que la commission « Jeunesse et Economie » tienne désormais une chronique régulière dans nos colonnes. Ainsi chaque quinzaine, un enseignant, un journaliste ou un économiste de la commission s'efforcera de rendre permanent ce dialogue qui, en dehors du Séminaire pédagogique de Chexbres, se résumait jusqu'alors à la réception, pour les abonnés, des fiches ou documents d'information économique.

Il va de soi que si vous avez, sur le plan des relations école-économie, des remarques, critiques ou suggestions à formuler, ou même si vous désirez des éclaircissements rapides sur tel ou tel problème ou mécanisme socio-économique, n'hésitez pas à prendre votre plume, la commission vous répondra aussitôt dans cette rubrique.

Collaboration avec les pays africains

ENGAGEZ-VOUS !

Le Schweizerischer Lehrerverein et la Société pédagogique de la Suisse romande organisent chaque année, depuis quelque temps, des cours de perfectionnement destinés aux maîtres et directeurs du Cameroun et du Congo. Il s'agit essentiellement d'un travail pratique : leçons modèles, préparation du matériel didactique nécessaire et adapté aux conditions particulières des pays concernés.

Ces collègues ont besoin de notre aide. Bien sûr, il ne nous est pas possible d'atteindre tout le monde. Des milliers d'enseignants devraient être touchés, nous ne pouvons en prendre en charge que quelques centaines. Cela peut donc apparaître comme une contribution bien minime. Mais tous les efforts entrepris en faveur du tiers monde ne sont-ils pas à première vue dérisoires ? N'oublions pas cependant que notre aide est une aide de base, qu'elle doit faire boule de neige : en touchant les stagiaires, nous touchons finalement de très nombreux enfants d'Afrique. Le but de notre action est avant tout d'apprendre à nos collègues noirs à s'aider eux-mêmes, sans le moindre paternalisme et sans la plus petite once de néo-colonialisme.

On nous prie aujourd'hui de poursuivre notre œuvre, de la développer même, en envoyant si possible davantage de moniteurs encore. Nous ne pouvons pas décevoir. La soif d'apprendre et de bien faire de ces jeunes enseignants africains, leur aptitude à surmonter les difficultés innombrables qui se dressent devant eux pour participer à ces séminaires (éloignement, manque d'argent, pas de subventionnement, pas de dédommagements) nous remplissent à chaque fois d'une émotion et d'une admiration nouvelles.

C'est pourquoi, au lieu de donner de l'argent, donnons-nous nous-mêmes. Renonçons à une partie de nos vacances et offrons notre expérience, notre savoir-faire. Bien sûr, c'est un travail pénible, astreignant. Il faut s'adapter, apprendre à sentir autrement, savoir se transformer, se montrer disponible, aimer les contacts humains, être porté aux échanges, à l'amitié.

Ce n'est pas un voyage-safari organisé par un bureau spécialisé que vous proposent nos associations, ce n'est pas l'Afrique des touristes que vous rencontrerez, vous demeurerez en quelque sorte dans les coulisses. Mais ce que vous pourrez emporter sur les films de votre caméra ne sera rien à côté de ce que vous aurez emmagasiné au-dedans de vous-mêmes. Comme tous ceux qui ont déjà fait partie de l'équipe, vous emmènerez par la suite, partout où vous irez, un peu de cette Afrique mystérieuse et attachante.

Les associations professionnelles vous offrent le voyage, mais pas de salaire ! Malgré cela, vous vous sentirez enrichis. La formation que vous dispenserez ne pourra que vous être bénéfique. Vous participerez en quelque sorte au plus passionnant des stages de perfectionnement personnel.

Chers collègues, si vous vous sentez appelés, si vous êtes un maître ou une maîtresse expérimentée, au contact facile, connaissant bien l'enseignement élémentaire, nous vous engageons à vous inscrire pour l'action d'entraide 1972 auprès de M. Henri Cornamusaz, instituteur, 1349 POMPAPLES - VD, avant le 30 janvier si possible !

(Traduit et adapté de la SLZ).

19e Semaine pédagogique internationale

C'est de nouveau au pittoresque Village Pestalozzi à Trogen, au cœur de ce pittoresque pays d'Appenzell, que se tiendra cette année la Semaine pédagogique internationale. Chaque année, elle attire de nombreux enseignants de Suisse et de l'étranger.

La 19e rencontre aura lieu du 13 au 21 juillet 1972. Elle sera consacrée à l'étude des dispositions profondes de l'enfant (Begabung), considérées comme un destin immuable, ou comme une responsabilité à l'égard de la société (Schicksal oder Auftrag ?). Les exposés et les discussions sont traduits. Comme d'habitude, le programme laisse une part appréciable aux excursions et aux visites commentées. On en voit même qui préfèrent au lait des alpages le petit verre de « Kräuter » servi dans les charmante auberges appenzelloises !

L'an dernier, il a fallu refuser les inscriptions tardives. S'annoncer assez tôt à Paul Binkert, rédacteur, 9 Obergrundstrasse, 5430 Wettingen.

Signalons encore qu'au Centre du Sonnenberg près de Braunschweig, des sessions pour adultes et pour jeunes sont organisées régulièrement. « Europe et démocratie. Avenir de l'Europe. Les droits de l'homme et la paix. Sociétés industrielles et tiers monde », tels sont les principaux thèmes qui seront traités au cours de l'année.

A. P.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. Jean-Claude Badoux,
En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **4 1/2 %**

sur ses livrets au porteur **4 %**

Siège central : LAUSANNE

Succursale : YVERDON

20 agences dans le canton

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

Changement d'adresse

Nous insistons auprès de nos membres pour qu'ils communiquent par écrit et sans retard au secrétariat central (et même s'ils l'ont déjà fait à leur président de section !) **tout changement d'adresse les concernant.**

Nous les prions d'indiquer en particulier, et bien lisiblement, outre leur prénom, l'ancienne et la nouvelle adresse, ainsi que, pour nos collègues récemment mariées, leur nom de jeune fille.

Vous éviterez ainsi à votre société

— le retour d'envois postaux avec les mentions « parti sans laisser d'adresse », « adresse inconnue », « nouvelle adresse :... », etc. ;

— des réclamations au sujet d'un « Educateur » que l'on ne reçoit plus ;

— des journées entières d'un travail fastidieux ;

— **des frais parfaitement superflus.**

ATTENTION !

Un changement d'adresse annoncé à la SPV est transmis sans autre à l'administration de l'« Educateur ».

Une indication donnée directement à ce journal ne nous est, par contre, pas communiquée. **C'est donc au secrétariat de votre société, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne, que toute modification de nom (mariage, etc.) et tout changement de domicile doivent être annoncés.**

Secrétariat central SPV

Mise en condition...

L'heure de l'introduction du programme de mathématique nouvelle va sonner pour la Suisse romande.

La Commission vaudoise pour l'enseignement de la mathématique à l'école primaire désirait ne pas laisser les institutrices et les instituteurs de son canton aborder ce programme sans leur proposer une mise en condition préalable. En guise de complément aux cours de recyclage, elle a fait parvenir, par le bureau des fournitures scolaires, à tous les titulaires de classe ou à leurs remplaçants, des « Suggestions méthodologiques »[1] qui sont avant tout des suggestions pratiques. Il était conseillé, dans la fiche d'introduction, de consacrer au moins deux fois un quart d'heure chaque semaine à des exercices propres à familiariser les enseignants avec la matière et la méthode nouvelles.

Les premières feuilles, de couleur grise, constituent une petite introduction méthodologique. Les pages roses, destinées plus particulièrement aux élèves des degrés enfantin et inférieur, contiennent de nombreux jeux, simples et attrayants, permettant à l'enfant de se familiariser avec des diagrammes de Venn, des tableaux à double entrée et des schémas en arbre. C'est aussi une première initiation à la logique et au langage ensembliste. Le fascicule bleu, traitant également dans un langage ensembliste et au moyen de nombreux schémas, de la structure multiplicative du nombre, de cartes à perforations marginales, est centré sur le degré moyen. Il est également une source d'exercices pour les degrés supérieur ou inférieur, selon la préparation reçue. Quant aux pages jaunes qui vont paraître, elles concernent plus directement les élèves du degré supérieur et des classes supérieures. Elles développeront des notions de géométrie, traiteront d'une manière inédite la résolution d'équations. D'autres sujets seront encore présentés pour l'un ou l'autre des degrés d'enseignement. Comme pour le cours de recyclage, un classement judicieux de ces fiches, qui seront constamment enrichies, est indispensable.

Tous les exercices présentés ont été expérimentés dans des classes vaudoises, souvent inventés et enrichis par les élèves eux-mêmes. Ils sont donc immédiatement utilisables et établissent de nombreuses relations avec les autres branches. Durant les périodes de revision, ils permettent de préciser certaines notions en les éclairant d'une manière différente. Les maîtres et les enfants surtout y ont trouvé et y trouveront un regain d'intérêt, non seulement pour la mathématique, mais aussi pour d'autres disciplines. Ils seront ainsi mieux à même d'affronter avec la sérénité indispensable, parce qu'entraînés, le programme CIRCE qui vient d'être définitivement adopté.

R. Dyens

[1] **Fascicules parus :**

gris, p. 1 à 3, rose, p. 1 à 20, bleu (et blanc avec schémas en couleurs) p. 1 à 23.

A paraître très prochainement :

Fascicules : rose, les petites machines, bleu, complément sur les cartes perforées, jaune, résolution d'équations, géométrie.

Anciennes revues

A disposition, pour collectionneur ou personne intéressée :

« L'Ecole », numéros de 1890, 91, 93, 94, 95, 97.

« L'Ami des Instituteurs », 1894.

« Educateur », 1905.

« Bibliothèque universelle et Revue Suisse », 1913, 15, 16, 22, 23, 24, 25, 28.

S'adresser chez Charles Morel, au Château, 1349 Arnex, tél. (024) 7 10 46.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Mise au concours

Le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel
met au concours un poste d'

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Qualifications : formation pédagogique, expérience de l'enseignement, sens de l'organisation (le titulaire du poste sera plus spécialement chargé de traiter les questions relatives à la section préprofessionnelle)

Traitement : légal

Obligations : légales

Entrée en fonctions : à convenir

Les offres de service (lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae) doivent être adressées à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel, **jusqu'au 27 janvier 1972.**

Comité central

Dernière séance de l'année 1971, présidence : Claude Zweiacker, président.

STABILISATION

L'engagement, lors de la grave pénurie de ces dernières années, de personnes de bonne volonté, mais non qualifiées professionnellement, devait tôt ou tard poser le problème de leur nomination, soit de la stabilisation de leur situation.

Une commission officielle, à laquelle la SPN a pris une part active, a établi un plan de stabilisation comprenant des cours de perfectionnement, de connaissances, et des activités pratiques.

Onze candidates se sont déclarées prêtes à se conformer aux exigences nécessaires à l'obtention d'une « autorisation d'enseigner ». Pour huit d'entre elles, les cours théoriques ont pris fin avec succès. Reste à examiner leur activité pratique. Afin d'éviter l'installation d'une certaine routine, la commission a exigé que ces personnes, en cours de préparation, passent dans au moins deux classes de degré différent. Il y aura lieu, maintenant, pour les personnes qui ont satisfait à la première phase, de subir des examens pratiques. Un jury de trois personnes sera constitué à cet effet. La SPN déléguera un collègue dans ce jury.

Cette mesure de stabilisation, rappelons-le, doit rester unique, afin de régulariser, une fois pour toutes, des situations ambiguës. Cela ne signifie toutefois point, pour l'instant, que le département n'emploiera plus de personnel « auxiliaire ». Cependant, cette situation doit aller en s'atténuant au fur et à mesure du remplacement des auxiliaires par du personnel régulièrement titré.

CAISSE DE PENSIONS

En date du 8 décembre 1971, le Cartel cantonal VPOD a fait tenir au conseil d'administration de la Caisse de pensions des propositions nouvelles quant à l'amélioration de service des rentes. Les améliorations à apporter au statut de la caisse sont les suivantes :

1. Age limite

« Bien que contestée par certains économistes, la diminution de l'âge de la retraite est en revanche considérée comme indispensable par les spécialistes de la gérontologie. Plusieurs caisses de pensions prévoient d'ailleurs aujourd'hui un âge limite inférieur à 65 ans ou en tout cas laissent une certaine souplesse, qui permette aux intéressés de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint les conditions les meilleures. Nous proposons en conséquence à votre conseil d'étudier dans quelle mesure une diminution de l'âge limite peut intervenir rapidement. »

2. Libération du paiement des cotisations

« Nous estimons, comme d'autres Caisses de pensions l'ont déjà décidé, « que l'intéressé qui a effectué 35 versements à la Caisse de pensions devrait être libéré des cotisations dès la 36e année d'affiliation jusqu'au moment de la retraite. »

3. Commission d'étude

« Nous vous proposons de constituer une commission d'étude restreinte et paritaire, chargée d'étudier dès maintenant la façon dont la Caisse de pensions devra tenir compte de la huitième révision de l'AVS et de l'entrée en vigueur de la loi cadre fédérale sur l'assurance-pension, actuellement en préparation. »

Cette demande complète celle que la VPOD fit en septembre dernier concernant l'amélioration des retraites de base qui, en certains cas, sont « misérables ». Notre vœu, ainsi que celui du cartel VPOD est que le conseil d'administration examine au plus tôt ces demandes, car la situation financière « favorable » de la Caisse de pensions doit permettre des aménagements à court terme, et on ne peut nier que ces revendications revêtent un certain caractère d'urgence.

INTÉGRATION

Le 27 octobre 1970, le Comité central de la SPN, au cours d'une entrevue avec le chef du département et ses services avait mis l'accent sur le danger que présentait, pour la section préprofessionnelle une intégration brusquée et unilatérale. L'« affaire » du CESCOLE avait posé le problème en termes bien précis, et, afin d'éviter une pure et simple absorption, le CC s'était déclaré prêt à participer à une commission chargée d'étudier les conditions d'intégration de la section P à l'école secondaire. Ce groupe de travail, présidé par M. Roger Hügli, chef de service pour l'enseignement primaire et préprofessionnel, a déposé son premier projet de rapport le 28 avril 1971. Ce projet a été adopté, avec quelques modifications par l'assemblée géné-

rale de la SPN du 27 octobre 1971. Il semblait dès lors logique que les processus d'intégration en cours auraient dû, sinon être stoppés, du moins s'inspirer des éléments essentiels du dit rapport. Si ce fut le cas, partiellement au Locle, il n'en a rien été au Val-de-Ruz, premier véritable centre multilatéral complet du canton, où la section P a été ou est en voie d'« annexion » pure et simple.

Nous savons bien que le rapport du groupe de travail n'a jusqu'ici, aucun caractère officiel, n'ayant pas été ratifié par d'autres instances que la SPN. Cependant, il avait été clairement dit, à plusieurs reprises, que l'intégration ne saurait se faire sans la participation active des principaux intéressés, ce qui paraît la logique même.

Or, il semble bien que ni le conseil scolaire du Val-de-Ruz, ni le directeur de l'école n'aient eu connaissance des vues de la SPN et des maîtres préprofessionnels sur le sujet. Tant et si bien que nos collègues du Val-de-Ruz se trouvent « intéressés » malgré eux, et selon un système que la SPN a réprouvé.

Le Comité central, afin de se faire une idée plus précise des conditions de cette intégration a entendu les maîtres directement concernés. Il ressort de cette entrevue que la direction et le Conseil scolaire du Val-de-Ruz ont agi en « ignorant » complètement les travaux en cours sur le plan cantonal en vue d'une intégration harmonieuse.

Il ne s'agit pas pour le CC du cas précis du Val-de-Ruz seulement, mais bien de la politique générale de l'intégration, Cernier étant en fait un jalon important dans l'action cantonale en cours.

Le CC demandera donc, provisoirement, la suspension du processus, et lors d'une prochaine entrevue avec le DIP, que l'étude du rapport soit activée, afin que l'intégration connaisse enfin des bases légales susceptibles d'être acceptées par les parties.

Dans l'immédiat, des contacts devraient être créés entre les titulaires de classes P et le corps enseignant des autres sections de l'enseignement secondaire. Il est également indispensable que le Conseil scolaire du Val-de-Ruz soit mis au courant de façon précise des options de la SPN sur ce sujet.

AFFAIRES D'ENGES

Notre collègue Paul Maumary, instituteur à Enges, s'est vu brutalement révoqué de ses fonctions à la suite de longues et lointaines intrigues d'ordre politique. Le CC a entendu le collègue en question d'une part, et l'inspecteur de l'arrondissement d'autre part. De ces contacts, il ressort que notre collègue a vu sa situation professionnelle compromise pour des motifs qui n'ont rien à voir avec l'exercice de sa profession, si ce n'est l'installation d'un « climat » d'hostilité générale peu propice à la poursuite normale d'une activité éducative sereine. Le CC a donné son approbation à la demande de l'intéressé concernant l'assistance juridique de la VPOD.

Après les affaires Perrenoud à Travers et Robert à La Chaux-de-Fonds, le présent cas illustre à nouveau, la fragilité et la précarité de la situation professionnelle du « régent », lequel, dans les petits villages, plus qu'ailleurs, est à la merci des autorités locales. On pourrait, en extrapolant, dire que la sécurité dans l'emploi de l'instituteur de village est en relation directe avec la flexibilité de son échine.

Le recours que notre collègue adressera au Conseil d'Etat portera essentiellement sur l'absence de motifs d'ordre pédagogique, et le non-respect de la légalité dans la procédure de révocation.

G. B.

Rapport de gestion de la commission pédagogique SPN

Durant l'année écoulée, la CP a examiné essentiellement deux problèmes que lui a soumis le Comité central.
1. Devoirs surveillés.
2. Situation dans le domaine de l'apprentissage de la lecture en 1re année primaire.

Point 1

Dans le domaine des devoirs surveillés, des expériences ont été tentées ici et là par des autorités scolaires locales et les réactions des enseignants à ce sujet paraissaient très diverses. Afin de définir la position de la SPN face à cet important problème, la CP a pris l'avis de tous les membres du corps enseignant par voie d'enquête.

Son rapport a été publié in extenso dans l'« Educateur » No 16 du 14 mai 1971.

Point 2

Pour faire le point de la situation dans le domaine de l'apprentissage de la lecture en première année primaire à la veille de l'application des programmes romands, la CP a mis au point des formules d'enquête qu'elle a fait parvenir aux enseignants de première et deuxième année.

Le dépouillement de cette enquête interviendra en janvier 1972 et les conclusions qu'il sera possible d'en tirer seront communiquées aux intéressés par la voie de l'« Educateur ».

Le président : *P. A. Pelichet.*

Remise de diplômes

Pour la deuxième fois, le Département de l'instruction publique a procédé à la remise officielle des diplômes et brevets aux enseignants du degré secondaire.

Cette cérémonie groupait quelque 48 nouveaux titulaires de brevets pour l'enseignement spécialisé, de BESI et de certificats d'aptitudes pédagogiques pour licenciés. Sous la présidence de M. François Jeanneret, chef du DIP, les orateurs, le chef du département lui-même, M. J.-P. Vuilleumier, chef de Service de l'enseignement secondaire, et M. P.-A. Jacot, directeur de l'Ecole secondaire de La Béroche, s'attachèrent à définir les lignes essentielles et prospectives de la « réforme continue » en mouvement dans le canton.

L'essentiel de la tâche des enseignants prend son essor dans la personnalité de chaque maître, personnalité qui peut s'appuyer sur les moyens actuels d'enseignement, dans le but final de développer chez les enfants le goût du beau, le sens de l'effort, la discipline personnelle.

La mutation de l'école ne sera pas sans bouleverser quelque peu les habitudes. Neuchâtel est entré dans le contexte de l'Ecole romande. Notre canton abrite, en effet, l'IRDP et le secrétariat romand à la coordination scolaire.

Selon M. Vuilleumier, il est temps d'abandonner le vieux mythe de la prépondérance des études gymnasiales. La démocratisation des études devant donner la possibilité à chaque enfant de réaliser pleinement ses aspirations en fonction de ses aptitudes. Cela postule une réduction du nombre des matières enseignées, afin d'assurer un approfondissement des connaissances de base.

Après la remise des diplômes, une brève partie récréative fut animée par M. Alex Billetter, qui avec la verve et la

fantaisie qu'on lui connaît, présenta, crayon en main, le nouvel alphabet pédagogique prospectif, dont l'humour recelait un solide bon sens et une critique amusée des « panacées » en vogue.

Nous remercions le Service de l'enseignement secondaire d'avoir, pour la première fois, associé la SPN et l'« Educateur » à cette cérémonie.

G. B.

Assurance maladie

La « Chrétienne sociale suisse », caisse maladie avec laquelle la SPN a conclu un contrat d'assurance collective (parallèlement avec la « Fraternelle de prévoyance ») vient de faire parvenir à tous les preneurs d'assurances collectives les nouvelles dispositions fédérales quant à la participation aux frais de traitements ambulatoires. Les assurés à l'une ou l'autre des caisses maladie voudront bien en prendre note, l'original étant annexé à la police, en mains de l'administrateur SPN.

Le Conseil fédéral a modifié les prescriptions sur la participation des assurés de toutes les caisses maladie. Les dispositions suivantes qui ont force obligatoire pour toutes les personnes assurées pour les frais médicaux et pharmaceutiques **entrent en vigueur le 1er janvier 1972.**

1. **La franchise** imposée aux assurés majeurs s'élève à **Fr. 20.—** par cas de maladie.
2. **La participation** (quote-part en pour cent) est perçue sur les frais de traitement ambulatoire et s'élève à 10 pour cent des frais médico-pharmaceutiques.
3. Si la participation de 10 pour cent est inférieure au montant de la franchise, **seule la franchise est perçue.**

   Si la participation de 10 pour cent est égale ou supérieure au montant de la franchise, **il n'est pas perçu de franchise.** Celle-ci correspond à une participation minimale.
4. Est réputé cas de maladie pour la perception de la franchise, le traitement ambulatoire **d'une ou plusieurs maladies par le même médecin ou chiropraticien,** au cours d'une période de 90 jours.

   Ne sont pas considérés comme nouveaux cas de maladie :
   - la continuation du traitement par un autre médecin ou chiropraticien en raison de l'absence du premier (remplacement) ;
   - l'envoi de l'assuré chez un second médecin ou chiropraticien ;
   - la poursuite du traitement d'une même maladie au-delà de 90 jours.
5. **Aucune participation ni franchise ne sont exigées :**
   - en cas de séjour dans un établissement hospitalier ;
   - en cas de tuberculose ;
   - en cas de cure balnéaire ;
   - en cas de maternité.

Ces nouvelles dispositions concernent tous les assurés, tant individuels que collectifs, auprès de toutes les caisses d'assurances maladie.

Elles présentent une sensible diminution des charges de l'assuré en cas de maladie de longue durée.

G. B.

TRIBUNE LIBRE

Recherche subnucléaire et... subfinancière

Après le magistral exposé de M. Roger Antoine, chef du service d'information du CERN, lors des Conférences officielles d'automne du corps enseignant primaire et préprofessionnel neuchâtelois, les questions fusèrent, d'un auditoire sous le charme d'un orateur plein d'esprit et d'humour, bien que le sujet traité n'ait pas été de ceux qui autorisât la fantaisie ou des digressions poétiques fuligineuses ! Parmi ces questions, une seule ayant trait aux aspects financiers de cette énorme organisation qu'est le CERN, aussi abordés par le conférencier, resta sans réponse précise. Loin de nous la pensée de tirer vanité de l'avoir « collé » dans un domaine qui ne lui est pas d'ailleurs aussi familier que celui de la structure intime de la matière ou de l'antimatière où il se meut avec l'aisance d'une truite dans une eau claire, ou de regretter de devoir rester peut-être éternellement ignorant du montant du traitement des deux directeurs généraux de cette grande entreprise européenne. La probité morale et intellectuelle des responsables de celle-ci doivent être d'ailleurs à l'image de celles de notre sympathique conférencier dont on sentit bien que les préoccupations étaient orientées vers quelque chose de plus passionnant que les contingences bassement matérielles auxquelles notre question faisait insidieusement allusion. Nous sommes d'ailleurs persuadés que les rétributions prévues pour ces hautes charges nous étonneraient par leur modestie, tant il est vrai que le monde scientifique n'est pas celui de la haute banque ou du négoce pétrolier mondial où grouillent certains « requins » qui, très souvent, en moins d'un milliardième de seconde, ajoute un million à leur fortune déjà colossale ! Nous voulions tout bêtement mettre en évidence certaines préoccupations auxquelles nous ne pouvons échapper, précisément en tant que pédagogues de la base, parents pauvres de l'éducation nationale, pas seulement dans notre pays, d'ailleurs, que l'on a trop souvent tendance, en haut lieu, à couvrir d'éloges et de lauriers sans accompagner ces derniers d'une nette amélioration de leur statut financier et social. Le fossé qui sépare ce dernier de celui des enseignants du degré secondaire ne correspond pas du tout à la perte de salaire initiale due à la poursuite d'études supérieures, et les jeunes étudiants n'ont guère besoin d'un ordinateur, fût-il celui du CERN, pour calculer qu'avec quelques semestres d'université et un petit effort du côté des méninges, ils pourront s'assurer dans un enseignement spécialisé une « chute des métaux » mensuelle beaucoup plus substantielle que dans l'enseignement trop diversifié, et partant plus difficile, prodigué et programmé au niveau primaire dont les élèves ne peuvent pas du tout être triés sur le volet.

Il y a là un paradoxe fondamental que les autorités ne pourront plus laisser subsister très longtemps si elles veulent assurer un recrutement indispensable de pédagogues de valeur, pour les premières années de la scolarité, dont chacun s'accorde à dire et à reconnaître qu'elles sont et de loin, les plus importantes pour l'avenir de l'enfant. Si une hiérarchie des emplois est un axiome de base assurant la bonne marche

de n'importe quelle entreprise humaine, comme le profit doit rester celui de l'économie, il faudra bien que dans le monde de l'enseignement en pleine restructuration, une contraction de cette échelle, du bas vers le haut, intervienne, ressemblant à une semi-intégration des instituteurs et institutrices dans la classe de rémunération du degré secondaire inférieur, puisque l'intégration des maîtres de classes préprofessionnelles y est imminente, selon une logique inattaquable d'ailleurs. Cela donnerait certainement les « gev » (giga-électron-volts) nécessaires au corps enseignant primaire pour affronter la formation permanente et le recyclage, sinon dans le cyclotron géant en cours de construction à Genève, du moins dans le cadre d'une entente plus réelle et d'une collaboration plus fructueuse entre les enseignants de tous les niveaux attelés à l'immense et belle tâche qui est celle de guider, d'informer, d'éduquer, d'instruire et de former ceux qui seront les hommes de demain, dans un monde que certains « futurologues » ne dépeignent pas sous un jour très engageant ! Bah ! Fi de ces marchands de désespoir et faisons confiance à ceux auxquels sont réservés non seulement le droit mais le devoir de déterminer la politique sociale de l'Etat, avec le maximum d'efficience, de réalisme et de justice. Relevons encore que si la recherche fondamentale permettra d'augmenter dans une très sensible mesure le potentiel d'énergie dont l'Europe a besoin pour l'organisation de croissance économique, parallèlement à celles des trois grandes puissances atomiques (USA, URSS, Chine), et d'autre part d'éliminer ou d'élucider pas mal de mystères naturels, les savants du CERN ont réussi le tour de force remarquable de supprimer une des deux certitudes qui sont le lot commun à tous les bipèdes majeurs de la planète : payer des impôts et passer un jour, tôt ou tard, l'arme à gauche. Un grand coup de chapeau pour ces oubliés du fisc, qui, toute réflexion faite, méritent largement cette faveur de la trésorerie européenne, faveur dont sont également bénéficiaires tous les employés des grands organismes internationaux. Mais gageons, sans beaucoup de risques, un million de boutons de culottes dépareillés contre autant de bêtatrons tout neufs qui ne sont pas comme leur nom semble vouloir l'indiquer, des troncs communs de bêtes, mais des accélérateurs de particules pour la transmutation des atomes, que ces modernes apprentis sorciers n'arriveront jamais à éliminer la deuxième certitude que nous les soupçonnons d'avoir rangée parmi leurs objectifs top secrets !

Si la division du temps matérialisée par des étincelles dont la durée n'excède pas un milliardième de seconde est pour eux un jeu d'enfants en bas âge, l'éternité restera pour eux comme pour nous une énigme sans solution, éternité à propos de laquelle Einstein qui n'était pas un sous-développé du côté des méninges a trouvé une très belle et très saisissante image : celle d'un oiseau, venant aiguiser son bec, tous les mille ans, sur un bloc de pierre cubique d'un kilomètre d'arête qui, sous l'action de ce limage on ne peut plus sporadique, irait s'amenuisant petit à petit : abstraction faite de l'érosion de l'eau et du vent, lorsque ce bloc aurait disparu un jour, l'âge de l'univers se serait écoulé relativement à un jour de la vie d'un vieux Suisse aux bras noueux et centenaire. Ben mon colon ! Espérons que d'ici là, la contraction salariale souhaitée plus haut nous aura été accordée et que nous aurons pu, sans faire d'étincelles ni de bulles, mais en pleine décontraction et en pleine disponibilité négocier n'importe quel « virage » comme de vulgaires électrons et corriger n'importe quelle « trajectoire » comme de simples cyclotrons ! La patience n'est-elle pas la vertu fondamentale de tout « pion » qui se respecte ?

Et si nous ne serons jamais des oubliés du fisc, n'avons-nous pas le droit de caresser l'espoir de ne pas rester éternellement des oubliés de la prospérité conjoncturelle ? Quant aux gouffres de ces espaces infinis qui effrayaient tant Pascal qui voici trois siècles a quelque peu creusé et potassé le problème de la dimension de l'univers, les radio-télescopes géants sont depuis dix ans à l'écoute de ce dernier et le pionnier américain d'une science toute neuve, l'ésobiologie ou étude de la vie extra-terrestre, et qui pour porter le même patronyme d'une romancière à l'eau de rose (Françoise Sagan) en a tout de même un peu plus dans le ciboulot que cette dernière ne vient-il pas de déclarer sa certitude de l'existence de supercivilisations en très grand nombre dans notre galaxie qui compte un petit milliard de systèmes solaires et autant de sœurs ! Armé de notre règle à calcul et de plusieurs tubes d'aspirine nous avons établi en temps que néophyte de la mathématique un diagramme cartésien concernant la qualité de la pierre du bloc cité plus haut et la taille de l'oiseau, indéfiniment variable, dont parlait le père de la relativité et calculé qu'en moyenne et aujourd'hui l'âge de l'univers représente à peu près 1 milliard de jours einsteiniens et que le voyage à l'étoile la plus proche, Proxima de la constellation du Centaure, en fusée américaine ou russe, durerait 80 000 ans. Etant chômeur depuis quelques jours, nous nous sommes inscrit immédiatement pour cette future expédition sidérale, ne serait-ce que pour sidérer ceux qui m'ont réduit à l'état d'inertie professionnelle...

Si pas mal de savants ne croient pas à l'existence d'autres races semblables à la nôtre sur des planètes appartenant à d'autres systèmes solaires ou à d'autres galaxies, un petit nombre y croient mordicus et ont imaginé de brancher directement sur les radio-télescopes géants américains, russes ou anglais des ordinateurs spéciaux de leur invention, qui décoderont ou décrypteront dès qu'ils se manifesteront, les messages venus du fond de l'univers. Ces optimistes attendent depuis dix ans, comme sœur Anne, que leurs ordinateurs confirment leurs hypothèses. Félicitons-les de montrer tant de constance et d'enthousiasme, de s'opposer ainsi à d'autres supercerveaux qui prétendent qu'une civilisation trop développée et détentrice du secret atomique, comme la nôtre, ne saurait survivre plus de cinquante ans « humains » après la découverte de celui-ci ! Bougre ! Sans recourir à la règle à calcul, tout ça nous donne bien un quart de siècle de sursis ! Il est vrai que si le tâtonnement préside à l'accélération fulgurante de la technologie scientifique ou à l'amélioration de la pédagogie comme d'ailleurs aussi à tout ce qui dans cette vallée de larmes naît, vit, se reproduit et meurt, il se pourrait bien qu'une main trop chercheuse et trop tâtonnante appuie sur le bouton susceptible de déclencher un festival nucléaire auquel personne ne survivrait pour en parler. Peuh ! Foin de ces pessimistes indécrottables, vecteurs d'angoisse et de découragement. Tournons-nous vers l'avenir avec confiance et persuadons-nous que la tradition judéo-chrétienne appuyée sur les valeurs et les principes de la culture et de la morale antiques engendrera une renaissance spirituelle assez puissante pour anihiler toutes les pollutions et assurer à l'humanité plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires de vie ni plus ni moins heureuse que maintenant. La vie n'est rien, mais rien ne vaut la vie ! Pas vrai ? Elle ne peut cependant s'épanouir que dans le cadre de la véritable fraternité d'hommes libres et respectueux les uns des autres et faisant une harmonie de leurs inégalités physiques, intellectuelles ou sociales pour empêcher le nivellement total synonyme de robotisation intégrale de l'espèce, ce qui serait encore pire que l'holocauste atomique annoncé.

« Optimiste cherche optimiste pour conversations optimistes. Optimiste pas sérieux, s'abstenir ! »

Au diable les inquiétudes métaphysiques et les esprits chagrins, et vive la vraie démocratie dont nous ne devons pas oublier qu'à l'instar de la formation professionnelle elle doit faire l'objet d'un apprentissage permanent pour chaque individu, de l'utérus à l'urne funéraire.

Paul Maumary.

jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Bienne.

Un aspect pratique de l'éducation : acheter et consommer...

EN GUISE D'INTRODUCTION

« *Une délégation du corps enseignant des écoles primaires, secondaires et professionnelles, convoquée par le Bureau fédéral de la consommation (Département fédéral de l'économie publique), recommande l'*introduction de l'éducation des consommateurs dans l'enseignement *scolaire obligatoire*. Le bureau propose, dans une pétition adressée au Département fédéral de l'économie publique et au Département fédéral de l'intérieur (Division de la science et de la recherche), la nomination d'un comité de travail pour l'établissement d'une documentation concernant 4 ou 5 sujets.* »

(Tiré du bulletin du « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation », Genève.)

« *Les budgets de 1972 des vingt-cinq cantons sont déficitaires. Par rapport aux budgets de 1971, l'excédent des dépenses passe de 835 à 1212 millions. Les grands nombres ne faisant plus impression, citons-en de modeste, plus saisissables : par habitant, Bâle-Ville dépense Fr. 740.— de plus qu'il n'encaisse, le Tessin Fr. 355.—, Zurich Fr. 215.—, Berne Fr. 40.—, etc.* »

(Tiré de « La Lutte syndicale ».)

LA FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES (FRC)

En 1959, sous l'impulsion d'associations féminines et familiales, naissait la Fédération romande des consommatrices. Depuis plus de 12 ans, sans relâche et sans défection, elle est au service des consommateurs romands. Elle les informe et les conseille par son journal bimestriel « J'achète mieux », par ses centres d'information (consommateurs-informations), par des conférences et des cours, par des articles publiés dans différents journaux.

Elle représente et défend leurs intérêts auprès des autorités cantonales et fédérales, comme auprès des producteurs et des distributeurs. Si la « grève du beurre » ou la « trêve des achats » ont été des actions spectaculaires, la FRC préfère travailler dans le calme et la sérénité. La redoutable force de frappe constituée par ses 20 000 membres et leurs familles ne lui sert généralement que de force de dissuasion !

Quels sont ses objectifs ?

Ordinairement, on pense que le rôle des associations de consommateurs, en général, et de la FRC, en particulier, se borne à intervenir dans le domaine des prix et, éventuellement, de la qualité des biens de consommation. Or, à l'instar des associations de consommateurs des pays anglo-saxons, la FRC envisage les préoccupations du consommateur en tant qu'acheteur, certes, mais aussi usager, assuré, « environné », parent. C'est pourquoi elle lutte pour que les consommateurs soient, non plus un tiers état sans pouvoir et sans droit, mais des partenaires économiques qu'on consulte lors des décisions qui les intéressent. Elle se préoccupe de l'éducation du jeune consommateur, dénonce la publicité abusive et les procédés commerciaux douteux. Elle réclame pour chacun le droit à la santé et à la sécurité, donc une meilleure protection des gens par l'élaboration de nouveaux textes de lois ou par le renforcement des dispositions existantes. Elle s'inquiète du problème de la dégradation de l'environnement et demande, non seulement aux autorités de légiférer, mais aussi aux consommatrices d'utiliser avec modération et discernement les détergents ou les emballages en matière plastique. Bref, elle collabore à la promotion d'une société au service de l'homme, c'est-à-dire d'un monde où l'intérêt général l'emporterait sur les intérêts particuliers, que ce soit ceux de la production, du commerce ou du secteur de l'immobilier. Est-ce trop ambitieux ?

Comment est-elle structurée ?

Un comité de 30 membres, constitué par les déléguées des associations membres et par des représentantes des sections cantonales, définit la politique de la FRC et prend des options fondamentales. L'exécution des tâches est confiée

— à la présidente centrale, Mme **R. Bonardelly,** de Genève ;
— à un bureau de 5 membres ;
— à la secrétaire générale ;
— aux 6 sections cantonales ;
— à des commissions de travail.

Elle vit des cotisations de ses membres collectifs et individuels. Si les sections reçoivent de leurs autorités cantonales respectives des subventions de montants variables, celles-ci sont consacrées exclusivement au travail d'information fait sur place.

La section jurassienne

La section jurassienne s'est organisée en fonction de la configuration spéciale du pays : des villes d'égale importance, des communications difficiles. C'est pourquoi les membres de la FRC de chaque région, auxquels se sont joints ceux de Berne et de Bienne, ont constitué leur groupe local, coiffé d'un comité chargé d'organiser sur place rencontres, cours et conférences. Ce système suscite une forte participation aux manifestations de la FRC. De plus, les présidentes de groupes échangent les fruits de leurs recherches et de leurs expériences, ce qui assure un travail cohérent, efficace et apporte un enrichissement certain à notre section.

L'action des groupes est coordonnée par le comité jurassien. Celui-ci propose des thèmes de travail, assure le contact avec la FRC et la collaboration, sur le plan régional, avec les milieux pédagogiques, l'Université populaire, les associations féminines et familiales, les producteurs, les distributeurs. Il complète le travail d'information des groupes par des articles mensuels dans la presse jurassienne.

L'intérêt, la sympathie rencontrés par la FRC dans divers milieux jurassiens nous permet de croire que nous avons adopté la bonne formule.

FRC, section jurassienne :
Michèle Sandrin, Porrentruy

* C'est, rappelons-le, ce que le Comité SPJ a décidé d'encourager, à titre facultatif toutefois, en collaborant avec la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices. D'où le texte d'aujourd'hui, — en attendant les suivants...

fribourg

Les textes destinés à cette chronique seront adressés à M. Eugène Delley, r. du Musée 85a, 1470 Estavayer-le-Lac.

Le mot du bulletinier a. i.

Pour remplacer M. Raemy démissionnaire, le comité de la SPF m'a demandé de reprendre le flambeau en attendant la découverte d'une plume plus autorisée et surtout plus disponible. Je tiens tout d'abord à dire un merci sincère à mon prédécesseur en souhaitant le conserver comme collaborateur et informateur. Je souhaite ne pas me retrouver comme lui au pied d'un « mur du silence ». Que chacun et chacune se disent que cette chronique fribourgeoise doit être le reflet de toutes les aspirations. Elle sera d'autant plus vivante qu'elle apportera les expériences, les désirs, les suggestions des enseignants fribourgeois.

J'attends donc vos « papiers » ; plus ils seront nombreux, plus la gerbe que j'en pourrai faire sera fournie et brillante.

edy.

Désignations et nominations

M. l'inspecteur Armand Maillard nous prie d'insérer les renseignements suivants.

— M. René Sudan, né le 10 septembre 1921, originaire de Fribourg et Broc, a été désigné en qualité de préposé à l'éducation cinématographique et télévisuelle, à mi-temps, à partir du 1er août 1971.

Toutes les classes de 6e primaires de la partie francophone du canton recevront cette éducation à raison de 3 séances par année.

— M. Paul-Henri Nanchen, né le 26 février 1942, originaire de Lens, a été désigné en qualité d'inspecteur à mi-temps des classes spéciales de la partie francophone du canton, à partir du 1er septembre 1971.

— M. Pierre Luisoni, né le 5 janvier 1945, à Broc, a été désigné en qualité de préposé au Centre de documentation pédagogique, à mi-temps, à partir du 1er septembre 1971.

— M. Bosco Dias, psychologue diplômé, a été nommé chef de la Policlinique. Il succède à M. Paul-Henri Nanchen.

Des membres du corps enseignant fribourgeois sur les bancs d'école

Le 16e Séminaire d'éducation routière du TCS, réservé cette fois à des membres du corps enseignant fribourgeois, a eu lieu au Touring Mot-Hôtel de Bad Ragaz du 29 octobre au 2 novembre derniers.

Organisés depuis 4 ans par le TCS, en collaboration avec le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA), ces séminaires ont pour but de donner une formation spéciale à un certain nombre d'institutrices et d'instituteurs, en général déjà conscients de la nécessité d'une éducation routière à l'école et représentant tous les districts d'un canton. De retour dans leurs collèges, ces nouveaux spécialistes sont alors à même d'informer et même de former leurs collègues. L'éducation routière devant, à plus ou moins brève échéance, être intégrée dans les programmes scolaires de tous les cantons, ces séminaires ont pour but également, dans les cantons où des bases officielles n'auraient pas encore été créées, d'accélérer la formation d'une commission cantonale d'éducation routière groupant des représentants des autorités scolaires, de la brigade d'éducation routière de la police et les associations d'usagers de la route.

Les conférences présentées dans le cadre de ces séminaires abordent tous les aspects de l'éducation routière liés au travail du maître et à sa collaboration avec la police. Le programme du séminaire fribourgeois comprenait les conférences suivantes :

« Eduquer à la responsabilité » par le professeur Dottrens de Genève,

« La prévention routière, idées et réflexions » par le Dr Wegmüller, représentant du BPA,

« Le point de vue du juriste » par Me Nordmann, avocat-conseil du TCS à Fribourg,

ainsi que trois autres conférences des membres de la Brigade d'éducation routière de la police fribourgeoise, abordant des aspects plus pratiques de la question tels que le rôle du gendarme à l'école, les statistiques d'accidents, la formation et l'activité des patrouilleurs scolaires.

Chaque conférence était suivie d'un travail en groupes puis d'une discussion générale. Les groupes de travail ont d'autre part préparé et présenté une leçon type d'éducation routière en classe. Ces journées enrichissantes ont permis à chaque participant de se rendre compte de l'importance d'une collaboration entre le corps enseignant et les brigades d'éducation routière et des multiples possibilités d'utilisation du matériel fourni gratuitement par les associations d'usagers de la route et le BPA. L'éducation routière, comme chacun a pu le constater, peut servir de base ou intervenir dans de nombreux domaines : dessin, travaux manuels, calcul, civisme, morale, jeux en classe ou en plein air, etc.

Les textes des conférences ainsi que les leçons type et les conclusions présentées par les groupes seront réunis et imprimés en français et en allemand, le séminaire fribourgeois ayant été bilingue. Dès le printemps 1972, ce volume pourra être obtenu gratuitement auprès de la div. de prévention routière du TCS, à Genève.

Des nouvelles du 4e arrondissement

UN CADEAU DE NOËL ORIGINAL

Mercredi 15 décembre à 17 heures, 110 membres du corps enseignant du 4e arrondissement sont réunis dans la grande salle de Cormanon. Le motif de cette assemblée est l'organisation de cours facultatifs pour les maîtres.

M. Telley, président de la section, ouvre la séance, notant que le meilleur modèle de l'homme est celui qui cherche. C'est dans cet ordre d'idées que se situent le recyclage, la formation continue voulue et organisée. Ainsi, jugeant que les réunions du corps enseignant de Sarine-Campagne devenaient de plus en plus inhumaines du fait de la participation de quelque 150 membres, M. l'inspecteur Barras, d'entente avec le comité, lança l'idée de cours à option. Ces cours se dérouleront sous forme de groupes de travail dirigés par un spécialiste. Les maîtres avaient à choisir parmi les cours suivants :

— Dessin avec M. Borel ;
— Psychologie pratique avec M. A. Salamin ;
— Cinéma-TV avec M. R. Sudan ;
— Lecture et prélecture avec Sr. Françoise ;
— Chant avec M. H. Baeriswil.

Profitant de la présence de nombreux membres du corps enseignant, M. Barras émit quelques pertinentes considérations, tant pédagogiques que pratiques. Il souligna que la nécessité de ces cours vient de l'importance pour l'école de s'adapter afin de former les adultes de l'an 2000. Nos enfants devront être à même de vivre harmonieusement dans un monde où la technique devient envahissante et accorde aussi de plus en plus de loisirs, ce qui ne manquera pas de donner un sens nouveau aux relations humaines.

Il fit remarquer ensuite qu'un grand danger guette l'enseignant : le parti pris. Il est prouvé que le quotient intellectuel d'un enfant diminue à partir du moment où son maître a envers lui un parti pris négatif. D'où l'importance de lutter contre les préjugés, de favoriser une pédagogie de l'encouragement, afin de permettre à chacun de continuer à progresser.

Dans le sens d'une vraie réforme de l'enseignement, M. Barras insista sur le rôle primordial de la créativité chez l'enfant. Cette créativité dépend avant tout d'un climat de travail. C'est-à-dire : amener l'enfant à collaborer dans un esprit d'ouverture, chercher avec lui les différentes solutions possibles au lieu de lui en imposer une, accepter de travailler parfois des questions vastes et mal définies, en un mot favoriser la « pensée divergente » dont parle Guilford. N'est-ce pas cette pensée qui permettra l'originalité d'un artiste, d'un savant, d'un pionnier ? Les critères de la créativité seront notamment : sensibilité aux choses vécues, faculté de rester en état de réceptivité, mobilité, originalité, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'organisation. Le souci des maîtres, à la suite de cet exposé, les guidera à :

— créer en classe un climat humain chaleureux basé sur l'affection et la sécurité ;
— éviter de décourager l'élève faible par des concours où il sera souvent perdant ;
— favoriser le travail d'équipe ;
— faire agir les enfants en se plaçant souvent au second plan ;
— éliminer de certains programmes ce qui est inutile (histoire) ;
— suivre les intérêts de l'enfant plutôt que le programme en sciences naturelles, dessin et chant, en étant ouvert aux techniques et aux méthodes qui donnent sa place à la créativité.

C'est par la collaboration entre les maîtres que se fera petit à petit la réforme de l'école. Les maîtres du 4e arrondissement l'ont compris puisque 75 % d'entre eux ont choisi librement de travailler ensemble, la plupart du temps en dehors des heures de classe. C'était bien là le plus beau cadeau de Noël que l'on pouvait offrir à son inspecteur, sans qu'on le sache. *dr + ec.*

Le 8e arrondissement chante et enchante

Depuis 35 ans, fidèle au rendez-vous bisannuel qu'elle fixe aux auditeurs broyards, la Chorale des enseignants du 8e arrondissement a acquis bien des lettres de noblesse dans la région où elle joue un rôle bénéfique et irremplaçable. Cet automne encore, lors des deux concerts donnés à Grandsivaz et à Fétigny, elle eut l'heur de plaire puisqu'on vint en foule de loin pour écouter cette formation qui se présentait pour la première fois en chœur mixte. Car notre chœur d'hommes n'est maintenant plus qu'un souvenir et personne n'a l'air de s'en plaindre. Deux traits d'union pourtant entre un passé héroïque et un présent plein de fraîcheur : l'incomparable directeur qu'est M. le professeur Bernard Chenaux et l'infatigable président, M. Joseph Maradan, instituteur à Montet.

La plus grande impression fut sans nul doute cette « communion » aux sources mêmes de la musique, de la poésie et de la vie. Chaque pièce, qu'elle fût ou non accompagnée par l'orchestre en play-back, avait une couleur personnelle et reflétait avant tout un état d'âme où les scènes de la vie se dessinaient en surimpression. C'est là ce qu'a su créer un Bernard Chenaux avec cet ensemble qui « vit de son souffle ». Plusieurs fois, les cœurs ont vibré et c'est dans ces moments-là qu'on mesure le rôle bénéfique d'une telle chorale et la mission qu'elle se doit de remplir dans la Broye : maintenir le goût du beau et de la tradition dans ce qu'elle a de plus noble ; encourager et entraîner dans son sillage tous ceux qui apprécient la musique vocale ; donner enfin l'exemple aux sociétés de village qui connaissent en maints endroits certaines crises graves.

Le concert se présentait comme un triptyque. Le premier volet voulait commémorer le vingtième anniversaire de l'inoubliable abbé Bovet. Œuvres humoristiques ou sentimentales y réussirent pleinement. Le deuxième volet était formé des « Batifolages » de Francine Cockenpot, harmonisés et orchestrés par l'abbé Pierre Kaelin. Œuvrettes pleines de fraîcheur, de trouvailles originales qui pourraient être inscrites avec profit au programme de nos classes primaires. La troisième partie était assumée par le sympathique et talentueux artiste fribourgeois Gaby Marchand : une barbe d'armailli, une voix d'or, l'œil malicieux, une guitare à la main, des idées plein la tête, des chansons plein le cœur. Ses chansons sont un message et son tour de chant mérite d'être vu et entendu.

A l'issue du deuxième concert, le président Maradan trouva le mot de la fin en s'adressant à l'auditoire : « Nous sommes contents et nous le serions davantage encore si vous pouviez être contents de nous. » *hm.*

Magasin et bureau Beau-Séjour

TELEPHONE PERMANENT 20 42 51

POMPES FUNEBRES
OFFICIELLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Salaire de travail – Salaire social

L'homme, à travers tous les âges, à part quelques exceptions près, a été astreint à fournir une prestation de sa personne, musculaire, intellectuelle ou les deux à la fois à d'autres hommes ou groupes constitués, pour obtenir en contrepartie les biens et services indispensables à son état d'humain.

Dans les sociétés primitives, sans structuration économique, c'était un échange de chose pour chose, le troc, l'acquisition de l'objet désiré par la fourniture d'un autre objet.

Par la spécialisation dans la production, ce mode primitif tombe pour faire place à ce moderne et facile moyen d'échange qu'est la monnaie. L'homme d'aujourd'hui ne fournit lui-même qu'une infime partie de ce qui lui est nécessaire et doit par conséquent s'approvisionner, acheter biens et services à ses semblables, pris individuellement ou groupés en sociétés.

Encore faut-il disposer de cette valeur compensatoire du bien à acquérir. La société l'a établie en rétribuant toute activité pour autrui en espèces choisies pour l'échange : l'argent.

Les modes de rétribution sont d'ailleurs fort divers : au temps, au rendement, à la responsabilité ou selon le danger ou l'heure durant lequel le travail est fourni — travail de nuit, travail du dimanche — le plus souvent pourtant rémunération selon des critères mixtes.

EN RÉFÉRENCE A...

Quelle que soit la forme de rétribution, le salaire est devenu le moyen par lequel l'humain peut survivre et être convenablement servi dans la société structurée actuelle.

Ce salaire est spécialement formulé aujourd'hui en regard de l'individu, du travailleur, qui est considéré comme unité. Dans cette optique, on s'est petit à petit acheminé dans l'économie vers le salaire égal pour le travail égal, quelle que soit la personne qui l'accomplit. Ceci est justice dans une société considérée comme une juxtaposition d'individus, sans rapport de dépendance ou de soutien les uns des autres.

UNE AUTRE RÉFÉRENCE

Dans le complexe social réel que nous vivons, ce n'est pourtant pas cette juxtaposition qui prime. Chaque individu perd son état d'entité personnelle pour devenir élément d'un ensemble plus grand : la société familiale. Ainsi naît une dimension nouvelle dans le calcul de la rémunération.

S'il est justice de rétribuer en regard de l'individu, il est justice et équité de le faire en regard de la famille.

Le travail perd ici son caractère d'activité individuelle pour prendre un sens social. La profession du responsable de la cellule familiale doit devenir source du salaire dont chaque membre de la cellule a besoin.

L'union de deux êtres en vue d'une vie commune d'abord et de continuer la société ensuite n'est pas une conséquence d'une règle établie, mais bien de lois naturelles fondamentales.

A son tour, le salaire ne doit pas être produit d'une règle mais se calquer sur la situation naturelle de l'humain et se concrétiser sur cette base.

REGARD SUR LE RÉEL

Ainsi donc, après la parité du salaire masculin et féminin, faut-il regarder les choses **dans leur réalité,** et revoir la rémunération du travail dans le sens de **rémunération familiale.** Des allocations pour enfants sont certes allouées dans notre pays, mais elles demeurent **démesurément basses** en regard de la tâche à accomplir.

SOCIALEMENT ÉQUITABLE ?

Est-ce socialement équitable qu'une famille de 4 personnes par exemple dispose pour chacun de 450 fr. mensuellement — salaire du chef 1600 fr. + 200 fr. d'allocations — pour satisfaire à tous ses besoins : logement, habillement, nourriture, culture, loisirs et autres, alors que la personne seule accomplissant le même travail dispose du total de sa rémunération, soit 1600 fr. dans notre exemple.

Il est évident qu'on ne pourrait établir dans notre cas une répartition rigoureuse et demander que le chef de famille gagne 4 fois 1600 fr. par mois. De là à 40 ou 60 fr. mensuellement **il y a une marge excessivement forte** pour ne pas dire irraisonnable.

RESPONSABILITÉ DE L'AUTORITÉ

Ce caractère social du travail est une notion à faire passer dans les faits et doit être, en premier lieu, le souci de l'Etat. Examinons la chose de plus près.

L'entreprise privée s'occupe surtout de rentabilité, immédiate ou à venir, et place au second rang, sans le négliger toutefois, le problème de la formation des générations de demain. L'autorité publique, au contraire, porte en son essence la responsabilité du futur. A elle donc la tâche d'agir, par exemple et par la voie légale, pour soutenir, favoriser et donc **rétribuer en regard de la famille : salaire de charges, salaire social.**

ON NE CESSE DE RÉPÉTER

que la famille est la base de la société, que de sa santé dépend la santé du peuple, que la communauté vaut ce que valent les familles, qu'elles doivent être protégées, soutenues, favorisées. Vue éminemment juste, qui doit cependant se traduire dans le concret quotidien, largement, substantiellement.

Il faut oser réformer des modes inéquitables de rétribution, rémunérer en fonction d'un éclairage nouveau, insolite peut-être de prime abord, mais socialement bénéfique.

QUI EST EN CAUSE ?

On s'inquiète aujourd'hui de la tournure que prend la société, des mutations rapides des mentalités, on juge sévèrement l'esprit et le comportement de la jeunesse. A juste titre. Il faut cependant se soumettre à une sérieuse réflexion et se demander qu'elle en est la cause. Elle n'est certes pas dépendante de la nature de l'individu, celle-ci ne variant guère. Il faut chercher ailleurs et reconnaître humblement

qu'elle dépend de l'éducation donnée par les responsables à tous les échelons, surtout celle distribuée par le foyer.

C'est lui qu'il s'agit de soutenir, c'est lui qui fournira le peuple de demain, c'est de sa force que dépendra la force morale des générations à venir. Politique à long terme. Ce n'est pas tout d'assurer le présent. Et après ? Et demain ?

INVESTIR DANS LA FAMILLE

Il n'est pas une sage politique que d'utiliser la mère de famille comme agent de production économique directe. L'enfant a besoin, pour son équilibre psychique et son développement harmonieux, de la présence, des qualités et de la disponibilité de sa propre mère, comme celle-ci a besoin pour son équilibre de pouvoir se réaliser dans cette fonction naturelle. Il est malheureux que trop de mères doivent renoncer, pour des raisons d'argent, à leur tâche première.

Politique de rémunération, politique à reconvertir, car on peut se poser la question s'il n'est pas financièrement plus avantageux, à long terme, d'**investir dans la famille** plutôt que de corriger, après coup, par toutes sortes d'organismes et d'institutions, les effets de sa carence.

ON PEUT ALLER PLUS LOIN

tout en demeurant logique et raisonnable. Pourquoi la mère qui choisit de demeurer au foyer durant la période d'éducation de ses enfants ne serait-elle pas mise au bénéfice d'une allocation ?

La demande est faite pour obtenir un salaire complet en faveur de la mère qui cesse son travail professionnel pour mettre au monde son enfant. Pourquoi ne pourrait-on pas le faire pour celle qui quitte son travail professionnel pour élever et éduquer les enfants qu'elle a mis au monde ?

Ce sont des cas semblables : cessation de travail dans un but social, le deuxième conditionné par le premier, **mais d'importance pour le moins aussi grande.**

Ici encore, politique globale, basée sur une vision globale.

AUTRE CONSIDÉRATION

N'est-ce pas la famille qui représente, pour les différents secteurs de l'économie, le groupement le plus intéressant, celui qui consomme le plus, donc celui qui est cause de progrès ?

PLUS LOIN ENCORE

Est-ce socialement normal que les couples ayant charges d'enfants, avec toutes les obligations qui en découlent, soient beaucoup moins à l'aise financièrement que les couples retraités avec charges très réduites ? On s'achemine vers 18 000 fr. d'AVS annuellement (maximum) pour un couple retraité. Il le mérite certes mais où est alors l'équilibre dans le partage du revenu entre les personnes ?

DANS LE MÊME SENS

Il convient de rappeler, ici, le caractère des débats de l'assemblée des délégués de la FMEF, aux Croset, en août dernier. L'on peut dire que l'atmosphère était bien orientée vers la famille et que les souhaits, exprimés à haute voix ou partagés avec les voisins de table allaient nettement vers **ce côté rémunératif familial.** Les intervenants, chiffres à l'appui, ont insisté sur la nécessité d'**augmenter largement les allocations familiales actuelles.**

Sans voter de façon formelle, l'assemblée a donné mandat moral aux responsables de la fédération, d'accorder, dans les objectifs à poursuivre durant l'année 1971-1972, **un caractère prioritaire** à la revalorisation de ces dites allocations.

Connaissant le dynamisme et la qualité des personnalités qui nous représentent auprès de l'employeur, nous ne doutons pas qu'ils mèneront à chef cette sociale entreprise.

Les membres de notre exécutif sont d'ailleurs conscients du problème et sauront, à leur tour, persuader l'autorité législative dans le sens de notre article.

JE PUIS DONC

répéter ce que je formulais en filigrane, en conclusion de l'information sur la revalorisation des salaires, parue dans le No 20 de juin dernier, qu'après la parité des salaires masculin et féminin, il faut, et ceci est d'urgence, étudier et progressivement mettre en application une rémunération du chef de famille qui soit réellement le salaire permettant à tous ceux de son foyer, à ses enfants surtout, d'évoluer dans des conditions de développement et d'éducation des plus favorables à leur acheminement vers leur état d'adultes, libres et responsables.

UN PETIT CALCUL,

avant de conclure, montrerait bien à l'évidence que l'enfant, pour satisfaire de façon heureuse à tous les besoins que nécessitent son développement et sa formation, exige des dépenses journalières de l'ordre de celles de l'adulte. Les besoins des moins grands ne coûtent pas moins chers que les besoins des grands. Enumérons :

— habits à usure plus rapide ou devenus trop vite trop petits,
— nourriture abondante et variée pour une croissance saine,
— chambre de travail, de jeu et de repos,
— usage d'éclairage et de chauffage,
— fournitures scolaires,
— dépenses pour le sport, aujourd'hui très cher en station, mais indispensable, sport avec l'inévitable et coûteux équipement (ski),
— les vacances, cette activité équilibrante par le contact avec l'eau, le soleil, la montagne et l'air pur, encore indispensable pour faire le plein entre deux scolarités,
— argent de poche qui augmente avec l'âge,
— primes d'assurances maladie, accident, hospitalisation,
— notes de pharmacie, de médecins, d'hôpitaux, en partie à prendre en charge,
— honoraires de dentistes toujours très élevés,
— activités culturelles : livres de toutes sortes, encyclopédies de formation générale livrées aujourd'hui au niveau des enfants et des jeunes,
— frais d'études, d'apprentissage, de locomotion et j'en passe.

Tous besoins au fond dont la satisfaction n'est pas un luxe mais **simplement une nécessité vitale.**

D'où non seulement allocation de ménage améliorée, mais surtout versement d'allocations pour enfants beaucoup plus substantielles.

CONCLUSIONS

En toile de fond : salaires égaux entre individus pour travaux égaux.

Unité de référence : l'individu, son travail, ses besoins.

En surimpression : salaires sociaux, salaires de charges équitables et proportionnels.

Unité de référence : la famille, ses besoins réels, son avenir.

Vincent Dussex.

divers

Service de placement SPR

Dans familles d'enseignants d'**Allemagne,** on accueillerait jeunes filles « au pair », pour un an. Garde d'enfants et légers travaux. Accueil familial, leçons offertes. Une place libre **tout de suite,** d'autres pour le printemps.

D'autres possibilités en Angleterre.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

COURS D'ALLEMAND EN ALLEMAGNE

L'été dernier, avec la collaboration de la présidente de la Société suisse de Darmstadt, nous avons organisé un cours d'allemand de quatre semaines. Accueil dans une famille, enseignement le matin, excursions organisées l'après-midi, effectif limité, cette expérience a connu un certain succès, et nous envisageons d'organiser un second cours si la demande est suffisante. L'an dernier, il a fallu refuser plusieurs inscriptions reçues trop tardivement.

La décision devant être prise en avril en raison des nombreuses démarches à entreprendre, nous saurions gré à nos collègues de s'inscrire dès que possible.

Précisons que ce cours recevra, en priorité, des enfants d'enseignants de 15 à 18 ans. Il ne faudrait donc pas l'annoncer dans les établissements scolaires et dans les classes comme une possibilité illimitée. La difficulté réside surtout dans la recherche de bonnes familles d'accueil.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Le groupe romand en faveur des jeunes inadaptés

En date du 5 novembre 1971, le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles a décidé, en assemblée générale, sa dissolution. Une association, exclusivement romande, en faveur des jeunes inadaptés (GROJI) a été immédiatement créée par une nouvelle assemblée.

Cette nouvelle association, qui correspond mieux à la réalité romande, au sens le plus large, a notamment pour but d'offrir à tous ceux qui se préoccupent du sort des enfants ou adolescents inadaptés, l'occasion :

— de se rencontrer et de confronter leurs idées et leurs méthodes en vue d'améliorer la qualité et la coordination de leurs efforts,
— de collaborer avec d'autres organisations faîtières pour obtenir toutes mesures sociales et prophylactiques adéquates en faveur des jeunes inadaptés ou handicapés,
— d'entreprendre l'étude, au plan romand, de questions diverses dans le domaine de la prévention et du traitement de l'inadaptation sociale de la jeunesse,
— de promouvoir la conclusion de concordats intercantonaux pour faciliter l'utilisation de l'équipement institutionnel existant, ou favoriser la création de nouveaux établissements couvrant les besoins constatés en Suisse romande,
— d'être un organe d'information entre ses membres et à l'égard des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux.

Peuvent devenir membres du GROJI, à la condition de consacrer tout ou partie de leurs activités aux jeunes inadaptés :

— à titre collectif : les organisations faîtières ayant un caractère romand, les services sociaux privés et publics, les associations ou fondations d'utilité publique qui ont leur siège en Suisse romande,
— à titre individuel : toute personne qui désire soutenir les efforts du GROJI.

Le nouveau Groupe romand en faveur des jeunes inadaptés a son siège à Lausanne et son secrétariat permanent est assuré par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), 6, chemin Pré-Fleuri, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 30 01.

Conseil de l'Europe

CENTRE EUROPÉEN DE RÉFLEXION ET D'INITIATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Le ministre français de l'Education nationale, M. Olivier Guichard, a prononcé un discours le 15 octobre à Fribourg-en-Brisgau lors de sa participation à la 148e session plénière des ministres de l'Education des Länder de la République fédérale. Nous en avons retenu les extraits suivants :

Nos cultures sont en état de crise, et si la politique peut agir sur cette crise, c'est surtout au niveau de l'enseignement ; d'autre part, tant les problèmes d'enseignement que la crise de culture comportent des solutions qui sont au niveau de l'Europe et non d'une ou de deux nations.

Aussi mon souhait — et mon action depuis deux ans — est-il que l'Europe se dote d'un Centre de réflexion et d'initiative dans le domaine de l'éducation : je suis persuadé que toute politique de coopération culturelle passe par là.

Il n'est pas trop malaisé de caractériser la crise culturelle que nous vivons. C'est une crise des valeurs, le résultat d'une discordance entre des valeurs définies et transmises par notre héritage culturel, et des valeurs imposées par la vie de notre temps ; quatre faits dominent cette vie : **la ville, la machine, le travail collectif et l'argent,** quatre faits que notre culture refuse et continue de refuser, l'histoire de notre culture n'étant guère depuis deux cents ans que l'évolution de ce refus, du **refus romantique au refus hippy,** cependant que l'histoire de notre société est celle de la pression croissante et désormais absolue de ces quatre faits sur nos vies.

Si la culture doit être dans ces conditions autre chose qu'un sauvetage personnel, si elle doit retrouver sa dimension sociale, il est urgent que nous retrouvions ensemble le moyen d'être en accord avec nous-mêmes, et, comme aimait à dire le général de Gaulle, « d'épouser notre temps ».

UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN

Si le problème de notre culture est d'intégrer les valeurs d'un univers technicisé et collectivisé aux valeurs de l'humanisme, vous voyez combien seront décisifs les choix que nous ferons par exemple dans le domaine des structures et de l'articulation de la formation technologique sur la formation générale : les pays d'Europe ont à cet égard des traditions diverses. Ce sont autant d'expériences qu'il serait bon de confronter, pour en dégager en commun les solutions les meilleures.

Enfin, donner un éclairage européen à cette réflexion doit nous permettre de mieux discerner les perspectives et les solutions. En matière de culture, l'Europe ne peut renoncer à proposer un modèle. Elle constate que les deux sociétés qui se sont lancées sans réserve dans l'aventure technicienne et en proposent des modèles aussi contraires que **la société américaine et la société soviétique**, débouchent aujourd'hui

sur **l'incertitude**. C'est la chance de l'Europe d'avoir été moins vite, d'avoir mieux sauvegardé les ressources de l'héritage humaniste. Si elle peut tenir à la fois les deux bouts de la chaîne, elle saura donner un visage humain à la société technicienne, et y assurer l'épanouissement autant que la prospérité.

Ainsi **Culture, Education et Europe** sont-elles intégralement liées ; nous venons de le constater à partir des problèmes de notre culture. Mais on peut le constater aussi à partir des problèmes spécifiques de l'éducation et de la construction européenne. Je voudrais le montrer brièvement.

L'éducation a connu dans tous nos pays un développement si impressionnant que les orientations choisies mettent nécessairement en cause les équilibres sociaux, économiques et culturels. Par sa masse et par sa fragilité nouvelles, l'institution scolaire et universitaire tient une place décisive, non pas seulement pour la préparation de l'avenir mais pour le visage du présent. Il dépendra des choix qui sont faits chaque jour par les gouvernements dans le domaine du développement, de l'adaptation et des structures de l'éducation, que chaque pays d'Europe trouve son équilibre, et que ces équilibres convergent vers l'unité.

Nous reconnaissons chacun de notre côté que l'avenir national passe par le développement de l'éducation et par la résolution des crises que ce développement suscite : il nous reste à en tirer la conséquence au plan européen. Si l'Europe est bien devenue une **communauté de destin** pour les nations qui la composent, ce destin commun se jouera en grande partie sur ce que nous aurons ou n'aurons pas fait en matière d'éducation et de culture.

Et puis, si l'idée d'Europe a quelque avenir, elle repose pour une large part dans la jeunesse. Continuerons-nous longtemps de lui présenter le seul visage d'une Europe de la production et de la consommation ? Quand saurons-nous lui dire que l'Europe est aussi l'affirmation d'une civilisation ?

Devant cette exigence de coopération, si claire et si urgente, que peuvent faire les gouvernements ? Peuvent-ils moins faire que de s'organiser pour s'informer mutuellement, pour concerter leurs études, pour multiplier les échanges, enfin, si possible, pour agir ensemble sur des programmes communs ?

UN INSTRUMENT POUR S'INFORMER, POUR RÉFLÉCHIR, POUR AGIR

C'est pour leur donner l'occasion et le moyen que j'ai proposé il y a deux ans à La Haye la création d'un Centre européen de développement de l'éducation.

L'accueil qu'a paru recevoir ce projet m'a donné l'impression qu'il correspondait à un besoin. Pourtant depuis, rien n'a été fait et j'ai le sentiment que les obstacles sont nombreux et puissants. Les prémices de mon raisonnement seraient-elles fausses ? Les difficultés proviennent-elles de l'institution que j'ai proposée, de la structure et des objectifs que je lui ai assignés ou du cadre institutionnel dans lequel il pourrait trouver sa place ? Je suis en quête de réponses à ces questions, parce qu'il faut savoir si oui ou non nous autres Européens voulons vraiment construire une Europe de l'éducation, et comment.

Je vais donc rappeler une nouvelle fois les caractéristiques essentielles de ce projet.

Je voudrais d'abord redire combien, à mes yeux, il est essentiel de s'accorder d'abord sur la nécessité de cette institution.

En matière d'éducation, ce qui manque aux pays d'Europe, c'est l'occasion et le moyen de la concertation. Dans ce domaine, l'instrument est primordial. Les tâches qui lui seraient assignées sont en effet considérables et supposent la permanence des hommes et l'importance des moyens. Il faut cet **instrument pour s'informer, pour réfléchir, pour agir**.

S'informer d'abord, et aider les gouvernements à être informés de la situation et de l'évolution de l'enseignement dans les divers pays. Il faudra que ce Centre puisse prendre connaissance de la réalité, grâce à ses relations avec les administrations nationales et, avec les institutions d'enseignement, qu'il puisse **analyser la situation en matière de diplômes pour proposer des méthodes de reconnaissance mutuelle, ou encore recenser les obstacles aux échanges.**

Réfléchir, car il reviendra au Centre de nous proposer — de proposer aux Etats responsables — des **objectifs en matière d'harmonisation de nos systèmes éducatifs, en matière de spécialisation en matière de diplômes.**

Agir enfin car, dans mon esprit, le Centre devrait exécuter les décisions prises par les gouvernements, c'est-à-dire, notamment, **faciliter ou organiser les échanges**. De même, devrait-il être en mesure de réaliser les **programmes communs qui auraient pu être mis au point dans le domaine du matériel de l'enseignement**.

Autrement dit, le Centre doit réunir une **équipe permanente** d'hommes, organisée dans une **structure souple**. Souple puisqu'il faudra, tout en réfléchissant à l'harmonisation de l'enseignement, respecter les spécificités nationales. C'est assez dire combien les relations avec les pouvoirs politiques responsables des pays membres devront être étroites, nombreuses et confiantes. C'est aussi la raison pour laquelle le Centre doit être, à mon sens, composé de représentants des Etats et avoir un statut juridique particulier.

UNE INSTITUTION « SUI GENERIS »

Voici deux ans, j'ai évoqué le cadre du Marché commun. Pourquoi ? Eh bien d'abord, sans aucun doute, par habitude. Et si l'habitude a une force, pourquoi ne pas s'en servir ? Les solidarités qui ont été créées par notre action commune entre nos six Etats forment un capital qui peut être exploité ; et d'ailleurs ces solidarités ont besoin d'être complétées et approfondies. Mais cela ne signifie pas pour autant que j'ai pensé au Traité de Rome, à ses mécanismes juridiques. De même je n'ai pas dit qu'il fallait limiter aux Six la communauté éducative que nous pouvons et devons réaliser. En un mot, s'il me paraît clair que la dimension éducative doit s'imposer aux Six, je pense qu'il faut situer l'institution à créer dans un **cadre original** et qu'il faut éviter, surtout aujourd'hui, de la fermer aux **apports extérieurs**.

Mais pour autant le Centre ne doit pas rester isolé des institutions de la CEE puisque, a priori, il devra en constituer la dimension éducative. Plusieurs des tâches qu'il lui reviendra d'analyser sont, pour leur réalisation, de la compétence du **Traité de Rome**. Si le Centre peut faire avancer l'idée de reconnaissance mutuelle des diplômes, la traduction juridique de cette reconnaissance, c'est-à-dire le droit d'établissement, est du domaine de la CEE. De même, la suppression de certains des obstacles aux échanges d'enseignants et d'enseignés, est probablement de la compétence du Traité. Enfin, il me paraît évident que le Centre devrait être en mesure, au moyen **d'accords ou de conventions**, d'utiliser le matériel communautaire nécessaire à ses travaux et d'échanger constamment des informations avec la CEE.

Sans doute, dans ces conditions, le problème du cadre juridique de ce Centre est-il complexe. **Je ne pense pas, en effet, que l'on puisse étendre par convention ou autrement le Traité de Rome à l'Education.**

Le Centre devrait dans mon esprit constituer une institution « sui generis », **dirigée par les ministres de l'Education nationale**, et composée, selon des modalités qui seront, bien entendu, l'objet même de nos négociations, d'un **organe exécutif** où se réuniraient des personnalités désignées par les gouvernements et qui pourraient s'adjoindre les collaborateurs qui lui apparaîtraient nécessaires.

Service de presse du Ministère de l'éducation nationale.

France : l'enseignement des langues vivantes dans les écoles maternelles et primaires

Des études récentes insistent sur l'intérêt de donner le plus tôt possible aux enfants la possibilité d'acquérir les langues étrangères. En France, l'initiation précoce aux langues étrangères a été tentée pour la première fois, il y a environ douze ans, dans des écoles maternelles de Nancy pour la langue allemande, et de Paris (boulevard Murat) pour l'anglais. A partir de 1965, l'expérience s'est étendue et organisée, pour atteindre maintenant, dans toutes les académies, une importance non négligeable.

« Cette initiation est confiée à des **jardinières d'enfants allemandes, anglaises ou d'une autre nationalité,** qui proposent aux enfants, dans leur langue, les activités classiques de l'école maternelle, de la façon la plus naturelle qui soit, sans aucune traduction et sans effort d'explication systématique. Ce contact est d'environ deux heures par jour, à l'école maternelle (un tiers de l'horaire scolaire) ».

A l'issue du cycle maternel, il importe de prévoir une continuation à l'**école primaire.** En effet, si les enfants apprennent très vite une langue, ils risquent de l'oublier aussi rapidement, si les acquisitions ne sont pas consolidées. C'est pourquoi un certain nombre d'écoles primaires prennent la suite des écoles maternelles bilingues, pour fournir, dans le cadre des exercices mêmes du cycle élémentaire, un enseignement de langue étrangère, dispensé de façon à ne pas gêner l'étude de la langue française.

Une **enquête statistique** effectuée par le Service central des statistiques a donné les principaux résultats suivants, se rapportant à l'année scolaire 1970-1971.

188 écoles maternelles donnent un enseignement des langues. Ce nombre représente, par rapport à l'ensemble des écoles maternelles publiques, environ 2 % des établissements. Dans 11 académies, la proportion dépasse cette moyenne et atteint même 5 % et au-delà, à Aix, Bordeaux et Rennes.

Les écoles primaires qui prolongent cette initiation par un enseignement qui s'étage tout au long des classes élémentaires, du cours préparatoire au cours moyen 2e année, sont au nombre de 457, effectif qui ne représente que 0,8 % du total des écoles primaires publiques (55 300 établissements en 1970-1971).

A vrai dire, il conviendrait de défalquer de cet ensemble les 18 000 écoles à classe unique, de sorte que la part des écoles où figure un enseignement des langues s'élève en réalité à 1,2 %.

Ces classes accueillent 22 346 élèves (dont 10 530 filles) dans le pré-scolaire, et 35 986 (dont 19 036 filles) dans le primaire.

Dans les classes maternelles et enfantines, 56,7 % des élèves apprennent l'**anglais,** et 38,7 % l'**allemand.** L'espagnol est pratiqué par moins de 10 % des élèves, à Lille et à Toulouse. L'**italien** dans une plus forte proportion, à Grenoble et à Nice. D'autre part, figure dans l'académie de Rennes, l'enseignement du **breton,** qui concerne plus de la moitié des élèves étudiant une langue.

Dans les classes primaires, l'effectif des élèves apprenant une langue étrangère représente à peu près 1 % de l'ensemble de la population scolaire de ces classes. Répartis dans les différents niveaux du cycle élémentaire, ils sont particulièrement nombreux au cours préparatoire, et au cours élémentaire 2e année (près d'un quart des élèves, dans chacune de ces classes). Il est à noter qu'à l'inverse du préscolaire, les filles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons : 19 000 sur 36 000, soit 53 %. Dans ces classes, l'anglais est suivi dans une plus forte proportion que dans les maternelles (75 % des élèves environ). « *L'éducation* »

Les hirondelles

Dans l'angle noirci de la cheminée
Haute et calcinée,
Au coin de la vitre, aux poutres des toits,
Sous l'auvent bordé de vignes nouvelles,
Nous avons ensemble essayé nos ailes,
Essayé nos voix.

Puis l'heure est venue où l'herbe frissonne
Aux bises d'automne,
Et nous avons pris toutes notre essor
Vers les pays bleus, sur lesquels sans cesse
Un soleil d'été, comme une caresse,
Tombe en nappes d'or.

Mais lorsque au désert notre vol se pose
Sur le granit rose
[éteints,
D'un vieux sphinx qui rêve aux siècles

Souvent nous songeons aux petites villes
Où nos nids muets dorment sous les tuiles
Des logis lointains ;
Et nous revoyons les maisons bourgeoises,
Le clocher d'ardoises
Qui monte parmi les tilleuls en fleurs,
Et le pont de pierre où comme des flèches,
Nous filions tout droit sous les arches
Pleines de pêcheurs. [fraîches,

Et nous attendons, lasses de lumière,
L'aube printanière
Où, loin des ardeurs d'un soleil brutal,
Nous irons revoir les forêts de hêtres
Et les nids logés au coin des fenêtres
Du pays natal.

André Theuriet (1833-1907) Français
Poésies
Armand Colin, édit.

Les corbeaux

Pareils à d'énormes fruits noirs,
Au sommet des pommiers sans feuilles,
Les corbeaux s'assemblent, le soir,
Et pensivement se recueillent.

Sont-ils noirs de tout l'incendie
Dont fume là-bas l'horizon ?
De la solitude agrandie
Ont-ils concentré le poison ?

Comme battus d'une bourrasque,
Les voici tombés tout à coup ;
La Nuit sournoise met son masque :
Il y a des corbeaux partout...

Philéas Lebesgue (1869-1958) Français
Le Buisson ardent (1910)
Cormeau, édit.

Un instrument de travail indispensable!

Ernest Natalis UN QUART DE SIÈCLE DE LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE

Essai bibliographique 1945-1970

Le professeur, le chercheur ou l'étudiant qui entreprend des recherches bibliographiques portant sur plusieurs années sait combien est parfois longue et fastidieuse la compilation des données éparpillées dans un nombre infini d'ouvrages et de revues d'accès parfois très difficile.

Pour épargner dans une très large mesure cette peine et ces difficultés à ses confrères et aux étudiants en sciences de l'éducation du monde entier, l'auteur, professeur émérite de l'Université de Liège, met ici à leur disposition un inventaire de plus de 15 000 fiches, minutieusement et patiemment rassemblées au cours du dernier quart de siècle.

Les milliers d'ouvrages inventoriés dans ce manuel constituent une source documentaire irremplaçable sur la période extraordinairement féconde qui a suivi la dernière guerre mondiale. Ils ont été repérés dans le monde entier et représentent quelque 24 langues.

Cet ouvrage, des **Editions J. Duculot,** à Gembloux (Belgique), est relié pleine toile, sous jaquette deux couleurs, 760 pages, 15 × 21,7 cm., préface en dix langues, titres et rubriques en français et en anglais. **Fr. 65.—.**

En vente chez tous les libraires *Demandez le prospectus*

DIFFUSION *PAYOT* *LAUSANNE*

Editions de l'HOMME

DORE, « Le Bricolage », 54 plans d'exécution facile	Fr. 15.—
TOCQUET, « La Volonté, l'Attention, la Mémoire »	Fr. 12.50
LANGEVIN, « Le Langage de votre Enfant »	Fr. 12.50
VALINIEFF, « Complexes et Psychanalyse »	Fr. 12.50

Editions FLEURUS

Collection Cahiers d'éducateurs :

N° 4 — Eduquer dans la vérité	Fr. 7.60
N° 5 — L'univers de l'enfant	Fr. 7.55
N° 6 — Etre père aujourd'hui : la crise de la paternité	Fr. 8.55
N° 8 — Apprendre à faire la paix	Fr. 11.70
N° 9 — Dans la société d'aujourd'hui : devenir une femme	Fr. 14.—

Editions VANDER

OZINGA, « L'Activité créatrice de l'Enfant »	Fr. 30.—

Envois à l'examen pour 15 jours sur demande.

Agent général : J. MUHLETHALER, Simplon 5, 1211 Genève 6.

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux